



Aides Agri **BETA**

La plateforme qui oriente les agriculteurs vers les dispositifs adaptés.

Campagne Télépac 2026 : La télédéclaration des dossiers PAC 2026 est ouverte au 1er avril 2026. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 mai 2026. [Lien de consultation](#)



AVANTAGE FISCAL Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Régime fiscal Trésorerie

Crise de marché

Prise en charge du droit d'accise applicable sur le GNR agricole pour le mois d'avril 2026

Faites-vous rembourser intégralement le droit d'accise sur votre GNR agricole du mois d'avril 2026.

Date de clôture : 30/06/2026

Ce dispositif fait partie du programme : Aides liées à la crise du GNR. [Voir tous les dispositifs du programme](#)

Date de mise à jour : 04/05/2026

Présentation du dispositif

Cette mesure de crise agricole vise à prendre entièrement en charge le montant d'accise actuellement en vigueur sur le GNR agricole, soit **3,86 centimes d'euro par litre, pour le mois d'avril 2026.**

Elle prend la forme d'un remboursement sur facture : vous avancez le montant, puis vous en demandez le remboursement auprès de la Direction départementale des

Finances publiques (DDFiP), via le guichet en ligne Dématic, ouvert à partir du **1er mai 2026**.

Exemple

Un exploitant agricole ayant consommé 500 litres de GNR en avril 2026 peut obtenir un remboursement de 19,30 € ($500 \times 3,86 \text{ ct€/l}$) en déposant sa demande sur Dématic entre le 1er mai et fin juin 2026.

Montant ou taux de l'aide

- Montant remboursé : 3,86 €/hl, soit **3,86 centimes d'euro par litre de GNR agricole consommé en avril 2026**
- Le remboursement intervient sous **10 jours maximum** pour les dossiers complets

Étapes du projet

1. Conservez vos factures de GNR du mois d'avril 2026, elles sont indispensables pour votre demande.
2. À partir du 1er mai 2026, connectez-vous au guichet Dématic sur portail.dgfip.finances.gouv.fr
3. Déposez une seule demande auprès de votre DDFiP pour la période concernée. Votre demande doit être déposée avant fin juin 2026.
4. Recevez votre remboursement sous 10 jours maximum si votre dossier est complet.

Bon à savoir : un seul dépôt par entreprise est accepté pour cette période. Assurez-vous que votre dossier est complet avant de le soumettre pour bénéficier du délai de remboursement de 10 jours.

Critères d'éligibilité

Vous êtes concerné si vous êtes **déjà bénéficiaire du tarif réduit d'accise applicable au gazole utilisé pour des travaux agricoles et forestiers** (article L.312-60 du code des impositions sur les biens et services), et que vous appartenez à l'une des catégories suivantes :

- Exploitant agricole (personne physique ou morale)
- Coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA)
- Entreprise de travaux agricoles et forestiers (ETARF)

- Exploitation de conchyliculture, d'aquaculture marine ou de pisciculture
- Personne redevable de la cotisation de solidarité visée à l'article L.731-23 du code rural et de la pêche maritime

Dépenses éligibles

Le remboursement porte sur le **droit d'accise sur le GNR agricole** consommé au cours du mois d'avril 2026 uniquement.

Contact

Dépôt des demandes : Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), guichet DémaTIC.

Portail DGFIP

Aides Agri met à disposition une simple information. Tout dossier soumis dans le cadre du dispositif ci-dessus doit être instruit par les services compétents afin d'évaluer l'éligibilité du dossier.